

Le 1 octobre 2025

NOTE DE SERVICE : Exploitants de maisons de retraite et titulaires de permis

DE : Michèle Sanborn, sous-ministre adjointe
Division des politiques, des programmes et des partenariats
stratégiques
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

OBJET : Préparation à la saison des maladies respiratoires de
l'automne 2025

La présente vise à vous fournir des renseignements essentiels ainsi que des ressources actualisées pour vous aider à vous préparer à la prochaine saison des maladies respiratoires, cet automne.

Le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) continue de collaborer avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC), santé publique, pour surveiller et évaluer le risque de maladies respiratoires dans les maisons de retraite à l'aube de la saison des maladies respiratoires 2025-2026. Cette saison, on s'attend à ce que le risque lié à l'influenza (grippe), au virus respiratoire syncytial (VRS) et à la COVID-19 soit similaire aux deux saisons précédentes et aux années prépandémiques. Compte tenu des deux dernières années caractérisées par la circulation concomitante de maladies respiratoires et d'éclotions, le MSAA recommande aux titulaires de permis de revoir leurs programmes de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour s'assurer qu'ils sont prêts pour la saison des maladies respiratoires. Il est important que les maisons de retraite soient prêtes à prévenir une prévalence potentiellement plus élevée d'éclotions d'infections respiratoires cet automne et cet hiver, et en mesure de réagir.

À l'approche de la saison automnale et hivernale des virus respiratoires, on encourage les Ontariens, et en particulier les résidents des maisons de retraite, à demeurer en sécurité et à éviter les visites inutiles à l'hôpital en se tenant au courant de tous les vaccins recommandés et en prenant les mesures préventives conseillées.

Cette note de service décrit les principales mesures à prendre pour assurer l'état de préparation.

1. Vaccination

Cet automne, l'Ontario poursuivra les programmes de vaccination contre les maladies respiratoires financés par le gouvernement pour la COVID-19, la grippe et le VRS.

Les titulaires de permis sont vivement encouragés à promouvoir les vaccins contre la COVID-19 et le VRS ainsi que leurs avantages¹ auprès de tous les résidents, membres du personnel et visiteurs admissibles. Ils devraient aussi faire la promotion du vaccin contre la grippe, conformément à leurs obligations en vertu de la Loi de 2010 sur les maisons de retraite (LMR)².

Les trois vaccins peuvent être administrés conjointement, et leur disponibilité suit des délais analogues à ceux des saisons précédentes. Les titulaires de permis sont invités à planifier l'administration de leurs vaccins dès que possible.

A. Vaccin contre la COVID-19 et la grippe

En ce qui concerne le vaccin contre la COVID-19, le ministère de la Santé (MS) recommande que les personnes présentant un risque accru, y compris les résidents des maisons de retraite, reçoivent cet automne une dose avec la nouvelle formulation du vaccin. Les données probantes continuent de suggérer que l'infection ou l'immunité acquise par un vaccin diminue avec le temps et à mesure que de nouveaux variants apparaissent. L'intervalle minimal est de trois mois entre les doses ou infections. Des détails sur la nouvelle formulation seront diffusés en septembre.

Les exploitants qui souhaitent administrer les vaccins de façon indépendante sont encouragés à collaborer avec leur bureau de santé publique (BSP) local pour obtenir du soutien à l'intégration, de même que pour la finalisation du plan, l'entreposage des vaccins et les exigences liées à la manipulation. Les exploitants qui ne sont pas en mesure d'administrer les vaccins de façon indépendante devraient envisager d'autres méthodes, comme travailler avec un foyer de soins de longue durée situé au même endroit que la maison de retraite ou un fournisseur local (p. ex., pharmacie communautaire locale).

Si, après avoir envisagé ces ressources, votre maison de retraite a quand même besoin de soutien pour administrer le vaccin contre la COVID-19 ou la grippe, veuillez communiquer avec votre BSP ou envoyer un courriel au programme de vaccination du MS à l'adresse vaccine.program@ontario.ca.

B. Vaccin contre le VRS

Les exploitants sont invités à communiquer avec leur BSP local pour obtenir plus d'information sur le programme de vaccination contre le VRS. Les preuves continuent de

¹ Santé Canada fournit de l'information sur les avantages des vaccins contre la COVID-19, la grippe et le VRS

² Les obligations des titulaires de permis en vertu de la LMR consistent notamment à s'assurer que les résidents, les membres du personnel et les bénévoles reçoivent de l'information sur les avantages d'une vaccination annuelle contre la grippe et les endroits où la vaccination est disponible.

montrer que le vaccin contre le VRS procure une immunité pluriannuelle. Par conséquent, les résidents qui ont déjà reçu une dose n'ont pas besoin d'une autre, tandis que ceux qui n'en ont pas eu sont invités à se faire vacciner. Les détails sur le vaccin peuvent être obtenus auprès du BSP local.

Il y a du nouveau cet automne : le programme de vaccination contre le VRS a été étendu de façon à inclure tous les adultes en Ontario âgés de 75 ans et plus.

C. Vaccin antipneumococcique et autres vaccins

En plus des vaccins contre les maladies respiratoires durant l'automne, le ministère de la Santé recommande aux résidents admissibles d'envisager la vaccination offerte dans le cadre du [programme de vaccination antipneumococcique](#) financé par le gouvernement.

Vous trouverez des renseignements sur tous les vaccins recommandés et financés par le gouvernement sur la page intitulée [Calendrier de vaccination systématique de l'Ontario](#).

2. Prévention et contrôle des infections (PCI)

On rappelle aux titulaires de permis leurs obligations en vertu de la LMR et du Règlement de s'assurer que des plans de sécurité sont en place, y compris un programme de PCI, pour gérer les éclosons virales. Parallèlement à la vaccination, il est essentiel de respecter les pratiques fondamentales de PCI, notamment la formation du personnel et des bénévoles en matière de PCI et les renseignements sur la façon de réduire l'incidence des maladies infectieuses chez les résidents et les familles³, afin d'atténuer le risque d'éclosons et de propagation de maladies respiratoires.

Outre les exigences de la LMR, le BMHC, santé publique a publié une [note de service](#) à l'intention de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) en avril 2024, recommandant aux maisons de retraite de suivre les directives énoncées ci-dessous :

- [Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosons dans les établissements et les lieux d'hébergement collectifs](#);
- [Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité – Document d'orientation sur la COVID-19 : Maisons de retraite en Ontario](#).

Les maisons de retraite pourraient également envisager d'utiliser les ressources suivantes pour appuyer la mise en œuvre de l'orientation et des pratiques exemplaires en matière de PCI :

³ Les obligations des titulaires de permis en vertu de la LMR consistent notamment à fournir à chaque résident et mandataire spécial du résident des renseignements sur la façon de réduire l'incidence des maladies infectieuses, incluant le besoin d'avoir une hygiène des mains appropriée et la méthode pour ce faire, ainsi que la nécessité de signaler les maladies infectieuses et le processus à suivre.

- Épidémies d'infections respiratoires dans les établissements et les hôpitaux publics pour obtenir des définitions des éclosions d'infections respiratoires et des renseignements précis sur les maladies respiratoires.
- Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections de l'ORMR pour aider à comprendre les exigences de certaines parties de la *Loi sur les maisons de retraite* et de son Règlement.
- Outil d'auto-évaluation de l'ORMR pour évaluer l'état de préparation pour prévenir une éclosion de COVID-19 ou y réagir efficacement.
- Prévention et contrôle des infections pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite pour prévenir la transmission des infections, réduire le risque d'éclosion et protéger les résidents, le personnel et les visiteurs.
- Module Prévention et contrôle des infections pour le personnel non clinique, préparé par Santé publique Ontario (SPO), pour approfondir les connaissances du personnel sur les pratiques de PCI et sa capacité à les appliquer.
- Processus de vérification par observation du rendement de nettoyages de l'environnement pour aider le personnel à appliquer les pratiques exemplaires de PCI lors du nettoyage des espaces des résidents.
- Les quatre moments d'hygiène des mains pour soutenir les pratiques exemplaires en matière de lavage des mains.
- Pratiques exemplaires du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses pour les pratiques exemplaires en PCI publiées par SPO.

D'autres outils de PCI pour vous soutenir dans la mobilisation des résidents et des familles sont fournis à l'annexe A.

Les maisons de retraite qui ont besoin d'un soutien supplémentaire en matière de PCI pour se préparer pour la prochaine saison d'infections respiratoires sont invitées à communiquer avec leur centre de PCI. Les centres de PCI peuvent aider à préparer des plans de gestion des éclosions, travailler avec les maisons de retraite pour les évaluations et les vérifications de PCI, et fournir d'autres soutiens en matière de PCI pour renforcer les programmes et les pratiques de PCI. Si vous avez besoin d'aide pour communiquer avec votre centre de PCI, veuillez écrire à l'adresse IPACHubs@ontario.ca.

3. Traitements antiviraux

Les titulaires de permis sont fortement encouragés à informer les résidents sur l'accès à des traitements antiviraux, dont Paxlovid et Remdesivir (pour la COVID-19) et Osetamivir et Nirmatrelvir (pour la grippe). Les résidents devraient être encouragés à inclure des traitements antiviraux dans les discussions qu'ils ont avec leurs fournisseurs de soins primaires à propos de leur plan de soins.

Santé Ontario indique que les antiviraux peuvent offrir une protection accrue et limiter la gravité de la maladie lorsqu'ils sont pris tôt au cours d'une infection confirmée. Les personnes de **65 ans et plus** font partie des groupes à risque élevé qui peuvent être testés et évalués pour des traitements antiviraux contre la COVID-19 (incluant le

Paxlovid), car elles présentent un risque plus élevé de subir des conséquences graves en contractant la COVID-19.

Les résidents peuvent appeler ConnexionSanté Ontario en composant Santé811 ou le 1-866-797-0007 (ATS sans frais) pour obtenir de plus amples renseignements sur les traitements antiviraux, le service d'aide ou l'admissibilité aux options de soins virtuels.

4. Accès aux fournitures d'urgence d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et vérification des fournitures

Le Portail d'approvisionnement en ÉPI (PAP) continuera de faciliter les commandes de fournitures d'urgence d'ÉPI (incluant les écouvillons de PCI et les tests antigéniques rapides (TAR)) cet automne et cet hiver. Les titulaires de permis doivent vérifier qu'ils disposent de fournitures d'ÉPI adéquates et vérifier régulièrement les dates d'expiration. Les exploitants peuvent choisir d'utiliser le calculateur du taux d'utilisation d'ÉPI (en anglais) pour planifier et garder un suivi de leur stock d'ÉPI. Il est également conseillé aux exploitants de (re)donner à leur personnel une formation sur la bonne façon d'utiliser l'ÉPI, notamment de s'assurer que les masques N95 sont convenablement ajustés au besoin. Pour soutenir les efforts de formation, veuillez vous référer aux outils de SPO en matière d'ÉPI.

L'outil de commande PAP offre un accès en ligne efficace pour passer rapidement des commandes récurrentes, changer de produits pour passer de nouvelles commandes et faire le suivi des expéditions en temps réel. Pour obtenir de l'aide pour créer un compte ou accéder à un compte existant, ou pour toute question à propos des commandes et de l'expédition, veuillez communiquer avec SCO.Supplies@ontario.ca.

Il est rappelé aux titulaires de permis que les fournitures d'ÉPI ou de tests commandées **ne doivent pas être revendues ou distribuées à d'autres organismes**. On s'attend à ce que les maisons de retraite qui reçoivent des fournitures dans le cadre de ce programme se conforment aux conditions établies.

Les maisons de retraite continuent d'avoir accès à des tests antigéniques rapides dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique pour faciliter la détection sans délai des maladies respiratoires et l'accès à un traitement antiviral le cas échéant. En cas d'éclosion suspectée ou confirmée dans l'établissement, veuillez continuer de suivre les consignes de votre BSP local concernant les tests.

5. Planification d'urgence et des solutions de rechange en matière de dotation

On s'attend à ce que la prochaine saison de maladies respiratoires d'automne et d'hiver ait une incidence sur la capacité en matière de ressources humaines à l'échelle de la province, y compris dans les maisons de retraite. Pour rappel, les exploitants devraient encourager leur personnel à rester à la maison en cas de maladie et à suivre les consignes locales en matière de santé publique pour le retour au travail.

Afin de soutenir la préparation aux manques de personnel critiques, le MSAA encourage vivement les titulaires de permis à examiner l'outil d'auto-évaluation de l'ORMR et à se familiariser avec les considérations essentielles en préparant un plan de dotation d'urgence consistant notamment à :

- Changer l'horaire de travail ou des quarts et recueillir de l'information sur la disponibilité du personnel pour d'autres quarts;
- Dresser un inventaire des compétences et de l'expérience du personnel pour déterminer des rôles de rechange viables (c.-à-d., faire une formation croisée du personnel pour qu'il travaille dans de multiples services);
- Recenser des étudiants locaux de niveau collégial, universitaire et secondaire qui peuvent fournir un soutien;
- Fournir au besoin une formation ou une éducation appropriée au personnel et aux bénévoles.

6. Webinaire sur la préparation à l'automne

Comme pour les années précédentes, le MSAA organisera un webinaire en collaboration avec l'Ontario Retirement Communities Association (ORCA) sur la préparation aux saisons de maladies respiratoires. Les détails du webinaire seront communiqués par l'entremise de l'ORMR et de l'ORCA.

Comme toujours, je vous remercie de vos efforts pour assurer le bon fonctionnement des maisons de retraite, tout en protégeant la sécurité et le bien-être des résidents et du personnel.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à l'adresse RHinquiries@ontario.ca.

Cordialement,

Document original signé par

Michèle Sanborn

Cc : Peter Kaftarian, sous-ministre par intérim, MSAA et MSLD
Marsha Pinto, directrice, Direction des maisons de retraite, MSAA
Dr Daniel Warshafsky, médecin hygiéniste en chef adjoint, BMHC
Jay O'Neill, directeur général et greffier, Office de réglementation des maisons de retraite
Cathy Hecimovich, directrice générale, Ontario Retirement Communities Association
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario

Annexe A – RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE PCI

- Comment se désinfecter les mains / Comment se laver les mains pour soutenir les pratiques exemplaires en matière d'hygiène des mains
- Ne transmettez pas votre toux pour soutenir les pratiques exemplaires de l'étiquette respiratoire
- Pictogrammes et cartes à fente pour les précautions supplémentaires pour aider à transmettre des messages visuels à propos de l'utilisation de l'ÉPI et des précautions supplémentaires
- Ressources de sensibilisation à la vaccination contre la grippe
- COVID-19 - Ressources de sensibilisation et de promotion d'Immunisation Canada
- Virus respiratoire syncytial - Ressources de sensibilisation et de promotion d'Immunisation Canada